

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 novembre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 novembre 2015

2015 DAC 591 Subvention (8.000 euros) et convention avec l'association M.A.P. – Le réseau des Musiques Actuelles à Paris (20e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 novembre 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association M.A.P. - Le réseau des Musiques Actuelles à Paris et lui demande l'autorisation de signer une convention ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association M.A.P. – Le réseau des Musiques Actuelles à Paris, 8, rue Boyer 75020 Paris.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée à l'association M.A.P. – Le réseau des Musiques Actuelles à Paris pour contribuer au financement de l'édition de la carte Music In Paris et au développement de l'application Sowprog. 2015_07904 n° simpa 40262.

Article 3 : La dépense correspondante, d'un montant de 8.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2015, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO